



الاتفاقية الدولية  
لوقاية النباتات

国际植物  
保护公约

International Plant  
Protection Convention  
Convention Internationale  
pour la Protection des Végétaux

Международная Конвенция по  
Карантину и защите Растений  
Convención Internacional  
de Protección Fitosanitaria

14/11/2014

Chères ONPV,

Je me permets de vous contacter au nom du Bureau (organe directeur de la Commission des mesures phytosanitaires de la Convention internationale pour la protection des végétaux [CIPV]) pour vous inviter à participer activement aux efforts visant à accroître le financement fourni par la FAO au programme de travail de la CIPV.

En même temps que l'on assiste à un développement rapide du commerce et des voyages en termes de volume et de complexité, la mission de la CIPV, qui consiste à protéger les ressources végétales contre les organismes nuisibles à l'échelle mondiale, recouvre elle aussi une importance croissante. Parallèlement à ses activités sur la protection des cultures, la sécurité alimentaire et l'innocuité du commerce, la CIPV continue d'apporter sa contribution à diverses questions d'importance mondiale telles que la protection de l'environnement (par exemple, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes). Au cours de la prochaine décennie, la CIPV sera appelée à jouer un rôle encore plus important et plus diversifié. Les efforts qu'elle a déployés récemment pour améliorer la mise en œuvre des normes internationales (NIMP) et faire progresser d'autres initiatives prometteuses (comme le développement d'un système mondial de certification phytosanitaire électronique [e-Phyto]) profiteront à tous les pays membres ainsi qu'à d'autres parties prenantes dans le monde entier.

Bien que le rôle joué par la CIPV ait été en s'amplifiant, la FAO a alloué un niveau de financement de base minimal à la CIPV. Pour autant, la CIPV ne dispose pas des ressources nécessaires pour mener à bien le programme de travail qui lui a été confié par la CMP. Ces dernières années, certains pays ont accru leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CIPV, mais pour beaucoup d'entre eux cela n'a pas été facile à réaliser dans la mesure où ils contribuent également au budget de la FAO et considèrent donc cette participation comme une contribution à la CIPV. Le fait de disposer d'un budget limité ne signifie pas uniquement une réduction des activités du programme de travail décidé à la CMP. Cela a également causé une pénurie de ressources humaines au sein du Secrétariat de la CIPV, entraînant une surcharge de travail pour le personnel et la mise en place de contrats de courte durée, ce qui ne permet pas d'assurer la pérennité des activités.

Le Bureau de la CMP a de nouveau examiné cette question lors de ses récentes réunions en juin et en octobre et a décidé d'encourager les pays contractants à la CIPV à :

- demander à la FAO d'accroître la part de son budget ordinaire destinée aux activités de la CIPV; et de

- continuer de soutenir/d'alimenter activement le Fonds d'affectation spéciale de la CIPV grâce aux contributions directes des bailleurs de fonds et des parties contractantes.

Dans les mois à venir, plusieurs organes directeurs de la FAO se réuniront pour discuter du programme de travail et budget de la FAO du prochain exercice biennal (2016 -2017) :

### **Calendrier des réunions de la FAO**

<b>2014</b>	
27-28 octobre	Comité financier de la FAO
3-7 novembre	Comité financier de la FAO et Comité du Programme de la FAO
1-5 décembre	Conseil de la FAO
<b>2015</b>	
9-13 mars	Comité financier de la FAO et Comité du Programme de la FAO
23-27 mars	Conseil de la FAO
6-13 juin	Conférence de la FAO
2-6 novembre	Comité financier de la FAO et Comité du Programme de la FAO
?? décembre	Conseil de la FAO

La liste des pays membres du Comité financier, du Comité du Programme et du Conseil peut être consultée via les liens fournis ci-dessous (sous réserve de modifications en juin 2015) :

#### Membres du Comité financier

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/fr/>

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/members/fr/>

#### Membres du Comité du Programme

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/programme-committee/fr/>

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/programme-committee/members/fr/>

#### Membres du Conseil de la FAO

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/council/fr/>

**Le Bureau de la CMP a jugé essentiel que les parties contractantes à la CIPV coordonnent leur action avec le ministère des Affaires étrangères et les services qui représentent leur pays à la FAO pour faire pression sur la FAO afin qu'elle accroisse le budget biennal alloué à CIPV.**

**Ces réunions peuvent être l'occasion de faire entendre la voix de chaque pays par le biais des représentations permanentes auprès de la FAO et des éventuels délégués missionnés par les pays. Les ONPV doivent veiller à ce que les représentations permanentes auprès de la FAO ou les délégués missionnés par les pays plaident pour une CIPV forte et efficace capable de préserver les ressources végétales mondiales, de protéger les cultures, de prévenir la dissémination des organismes nuisibles et de garantir la sécurité alimentaire ainsi que l'innocuité du commerce mondial.**

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir examiner attentivement cette question et de prendre les mesures appropriées pour sensibiliser aux activités de la CIPV et inscrire sur la liste des priorités de votre pays le fait que la CIPV a besoin d'un soutien accru de la part de la FAO.

Cordialement,

Mme Kyu-Ock KIM  
La présidente de la CMP